

COMMUNE DE VEULES LES ROSES

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2017 COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-sept, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Veules les Roses, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CLAIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Louis ANGELINI, Claude BERVILLE, Jean-Claude CANU, Céline CARTENET, Jean-Claude CLAIRE, Franck CROUZILLE, Thierry GRENIER, Patrick HALLEBARD, Sylvie LE RIGOLEUR, Jean-Claude MARECHAL, Pascale ROBAKOWSKI, Sophie TRON LOZAI

Date de convocation : 14 décembre 2017

Date d'affichage : 15 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017 a été adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°2017-49 : BUDGET COMMUNAL : Décision modificative n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération n°2017-18 du 5 avril 2017 approuvant le Budget Primitif 2017, la délibération n°2017-32 du 26 juillet 2017 approuvant la décision modificative n°1,

Considérant qu'il convient de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après afin de prendre en compte les décisions prises depuis le vote du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES

Article budgétaire	Libellé	Montant
73229	FPIC Fonds national de péréquation	314.00 €
74832	Attributions du FDTP	16 935.00 €
TOTAL RECETTES		17 249.00 €

DEPENSES

Article budgétaire	Libellé	Montant
6068	Autres matières et fournitures	2 000.00 €
615221	Bâtiments publics	7 500.00 €
615228	Autres bâtiments	3 000.00 €
615231	Voirie	4 687.00 €
739223	FPIC Fonds national de péréquation	62.00 €
TOTAL DEPENSES		17 249.00 €

DELIBERATION N°2017-50 : TARIFS COMMUNAUX 2018

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018 pour les équipements communaux sont revalorisés de 1% et arrêtés comme suit :

➤ SALLE POLYVALENTE MICHEL-FRAGER

	TARIFS ANNEE 2019
Petite salle	188.00 €
Petite salle pour vin d'honneur	126.00 €
Grande salle pour vin d'honneur	210.00 €
Grande salle jusqu'à 50 personnes	350.00 €
Grande salle de 50 à 100 personnes	372.00 €
Grande salle de 100 à 150 personnes	399.00 €
Grande salle de 150 à 200 personnes	418.00 €

Il sera demandé à chaque locataire un chèque de caution représentant le montant de la location

Les résidents de la Commune de Veules les Roses bénéficieront d'une réduction de 25%.

➤ CIMETIERE

CONCESSIONS PLEINE TERRE	
Concession 30 ans (1e m ²)	86.00 €
Concession perpétuelle (vendue par 3m ²)	1 241.00 €
Concession perpétuelle (vendue par 2m ²)	828.00 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM	
Concession 30 ans	327.00 €
Concession 50 ans	545.00 €

CONCESSIONS CAVURNE	
Concession 30 ans	327.00 €
Concession 50 ans	545.00 €

➤ PUBLICITE : VEULES INFOS

VEULES INFOS	
Petit encart	59.00 €
Encart 1/3 de page	173.00 €

➤ LOCATION SALLES D'EXPOSITIONS

Chapelle du Château Michel (La semaine)	178.00 €
Forfait mise à disposition de grilles (La semaine)	47.00 €

➤ CONCESSION DES LOGEMENTS DE FONCTION

La redevance mensuelle sera revalorisée de 1.00 %

➤ PLAGE : EMBLACEMENT DES CABINES

Cabine « grand modèle »	242.00 €
Cabine « petit modèle »	183.00 €

Les résidents de la Commune de Veules les Roses bénéficieront d'une réduction de 25%.

➤ **PECHEURS : STATIONNEMENT DES BATEAUX – ETALS DE VENTE DU POISSON**

Emplacement de stationnement pour un bateau	236.00 €
Etal de vente du poisson	312.00 €

➤ **PHOTOCOPIES & REPRODUCTION DE FICHIERS NUMERISES**

Photocopie	0.30 €
Reproduction de fichiers numérisés avec fourniture CD Rom	37.00 €

➤ **DROITS DE PLACE : MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU MERCREDI – CRESSONNIERES –**

Tarif unique à 0.80 € le mètre linéaire
Branchement électrique (10 ampères) : forfait de 2.00 €

➤ **DROITS DE PLACE : TERRASSES COMMERCIALES**

Place Melingue (le m ²)	34.00 €
Autres rues (le m ²)	23.00 €

➤ **ROSE EN FÊTE 16 & 17 JUIN 2018**

Emplacement jusqu'à 12 m ²	37.00 €
Emplacement 24 m ²	71.00 €
Emplacement 32 m ²	92.00 €
Forfait location 1 tente	66.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **D'APPROUVER** les tarifs des équipements municipaux applicables au 1^{er} janvier 2018, tels que décrits ci-dessus

DELIBERATION N°2017-51 : LOTISSEMENT COMMUNAL « LE PARADIS » : Prix de vente des parcelles

Par délibération n°2016-49 du 20 juillet 2016 le conseil municipal a fixé le prix de vente des parcelles du lotissement communal « Le Paradis » et les modalités de sélection des acquéreurs au vu d'un cahier des charges

Considérant qu'il convient de redéfinir le prix des parcelles compte tenu d'une part du faible nombre de candidatures reçues et d'autre part de l'incidence de la TVA supportée par l'acquéreur dont le champ d'application s'est trouvé modifié fin 2016 et qui précise entre autre que les opérations de vente par lots après découpe se trouvent exclues de la taxation sur marge

Il est donc proposé de baisser de 20.00 € le prix du m² des lots 1, 3, 8, 9 et de 17.00 € le prix du m² des lots 2, 4, 5, 6 et 7

Au vu de ces propositions, les prix de vente des lots sont fixés comme suit :

Désignation du lot	Surface	Prix de vente HT du m ²	Prix de vente HT du lot	TVA à 20 %	Prix de vente TTC du lot
Lot n°1	805 m ²	80.00 € HT	64 400.00 € HT	12 880.00 €	77 280.00 € TTC
Lot n°2	916 m ²	73.00 € HT	66 868.00 € HT	13 373.60 €	80 241.60 € TTC
Lot n°3	1 235 m ²	80.00 € HT	98 800.00 € HT	19 760.00 €	118 560.00 € TTC
Lot n°4	781 m ²	63.00 € HT	49 203.00 € HT	9 840.60 €	59 043.60 € TTC
Lot n°5	843 m ²	63.00 € HT	53 109.00 € HT	10 621.80 €	63 730.80 € TTC
Lot n°6	814 m ²	73.00 € HT	59 422.00 € HT	11 884.40 €	71 306.40 € TTC
Lot n°7	806 m ²	63.00 € HT	50 778.00 € HT	10 155.60 €	60 933.60 € TTC
Lot n°8	798 m ²	80.00 € HT	63 840.00 € HT	12 768.00 €	76 608.00 € TTC
Lot n°9	222 m ²	80.00 € HT	17 760.00 € HT	3 552.00 €	21 312.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **DE FIXER** le prix de vente des neuf lots du lotissement communal « Le Paradis » tel que précisé ci-dessus

DELIBERATION N°2017-52 : CLOS SAINT VINCENT DE PAUL : Reconduction de la convention d'occupation

Il est proposé de reconduire la location du « Clos Saint Vincent de Paul » à Monsieur Jean-Jacques VIVIEN, photographe dans le but d'y réaliser des expositions photographiques.

Suite à la demande de Monsieur Jean-Jacques VIVIEN, la convention serait conclue pour une durée de trois années, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. Le loyer serait fixé à 306.00 € par mois pour l'année 2018 et revalorisé de 1% en 2019 et 2020.

Vu le projet de convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **DE RECONDUIRE** la mise en location du « Clos Saint Vincent de Paul » pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 moyennant un loyer mensuel de 306.00 € pour l'année 2017 et revalorisé de 1% en 2019 et 2020

➤ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer avec Monsieur Jean-Jacques VIVIEN la convention d'occupation correspondante

DELIBERATION N°2017-53 : SALLE ANAÏS AUBERT : Reconduction de la convention d'occupation

Il est proposé de reconduire pour l'année 2018 la location de la salle Anaïs AUBERT à Monsieur Ludovic CAVELAN, Projectionniste.

La convention serait reconduite du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 moyennant un loyer mensuel de 207.00 €

Vu le projet de convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **DE RECONDUIRE** la mise en location de la salle Anaïs AUBERT pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 moyennant un loyer mensuel de 207.00 €

➤ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer avec Monsieur Ludovic CAVELAN la convention d'occupation correspondante

DELIBERATION N°2017-54 : L'USINE : Reconduction de la convention d'occupation

Il est proposé de reconduire pour l'année 2018 la location de « L'Usine » à Madame Marie-Odile HOCQUIGNY, Artiste Graphiste.

La convention serait reconduite du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 moyennant un loyer mensuel de 273.00 €

Vu le projet de convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **DE RECONDUIRE** la mise en location de « L'Usine » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 moyennant un loyer mensuel de 273.00 €

➤ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer avec Madame Marie-Odile HOCQUIGNY la convention d'occupation correspondante

DELIBERATION N°2017-55 : L'ATELIER DE L'USINE : Reconduction de la convention d'occupation

Il est proposé de reconduire pour l'année 2018 la location de l'Atelier de « L'Usine » à Monsieur Arnaud LEBLANC, Artiste peintre plasticien

La convention serait reconduite du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 moyennant un loyer mensuel de 202.00 €

Vu le projet de convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE RECONDUIRE** la mise en location de l'Atelier de « L'Usine » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 moyennant un loyer mensuel de 202.00 €
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer avec Monsieur Arnaud LEBLANC la convention d'occupation correspondante

DELIBERATION N°2017-56 : AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION DU TERRAIN ZB n°55

Vu la délibération n°2016-51 actant la location du terrain ZB n°55 à Madame Marlène BURET- - BESNARD pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017

Considérant qu'il est prévu d'aménager sur cet herbage une aire de camping-cars courant 2018, il est proposé de prolonger la location jusqu'au 31 décembre 2017

Le prix serait fixé à 130.00 € pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2017

Vu le projet d'avenant à la convention de location temporaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer avec Madame Marlène BURET--BESNARD l'avenant à la convention de location temporaire
- **DIT** que la redevance pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2017 est fixée à 130.00 €

DELIBERATION N°2017-57 : LOGEMENT COMMUNAL 1 RUE DU MANOIR : Contrat de location

Le logement communal situé 1 rue du Manoir est vacant depuis le 1^{er} décembre 2017

Monsieur et Madame JANOWSKI ont fait acte de candidature. Le contrat serait conclu pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018 moyennant un loyer mensuel de 450.00 € auquel il convient d'ajouter un dépôt de garantie représentant un mois de loyer. Le loyer sera révisable annuellement selon l'indice de référence des loyers établi par l'INSEE.

Vu le projet de contrat de location,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer avec Monsieur et Madame JANOWSKI le contrat de location pour le logement communal 1 rue du Manoir pour une durée de trois ans
- **FIXE** le loyer mensuel à 450.00 €

DELIBERATION N°2017-58 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LA CASE PÊCHEUR N°3

Il est proposé de reconduire la location de la case pêcheur n°3 attenante au Club Nautique à Monsieur Jean-François COLSENET, Artisan pêcheur

La convention de location serait consentie pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 avec un loyer annuel de base fixé à 315.00 € et revalorisé de 1% en 2019 et 2020.

Vu le projet de convention de location,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE RECONDUIRE** la location de la case pêcheur n°3 à Monsieur Jean-François COLSENET aux conditions fixées ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer avec Monsieur Jean-François COLSENET la convention de location correspondante

DELIBERATION N°2017-59 : ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Vu la délibération n°2016-06 en date du 2 février 2016 classant dans le domaine public communal la parcelle cadastrale AD n°186 correspondant à la voirie du lotissement du Clos Saint Martin

Vu la délibération n°2016-07 en date du 2 février 2016 classant dans le domaine public communal la parcelle cadastrale AD n°173 correspondant la voirie de la Résidence Victoria

Il est donc proposé la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale arrêté à un linéaire de 10 551 m en intégrant dans le domaine public communal les voies suivantes :

- L'Allée du Clos Saint Martin d'une longueur de 150 m
- La rue Jason Berger d'une longueur de 260 m

Ce qui porte ainsi la longueur totale de la voirie communale à 10 961 m

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE CLASSER** dans le domaine public communal les voiries dénommées « l'Allée du Clos Saint Vincent » et la rue « Jason Berger »
- **D'ARRÊTER** la longueur totale de la voirie communale à 10 961 m

DELIBERATION N°2017-60 : DENOMINATION D'UNE RUE SANS NOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la petite rue perpendiculaire à la Voie Charles de Gaulle et au Chemin du Val est dépourvue de nom, il est proposé de la dénommer rue de la Ferme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** la dénomination « Rue de la Ferme »

QUESTIONS DIVERSES

1- Chemin La Croix La Dame

Monsieur Le Maire informe que la CCCA vient d'achever la réfection du chemin qui était très dégradé

2- Trottoirs place de l'église

Monsieur Le Maire informe que les travaux de réfection des trottoirs en grés de la place de l'église viennent de s'achever. Les travaux ont été réalisés par la CCCA moyennant le versement d'une participation financière de la commune

3- Travaux de rénovation du VVF

Monsieur Le Maire informe que la consultation des entreprises lancée en octobre dernier pour la rénovation et l'extension du VVF a été déclarée sans suite compte tenu de lots infructueux, d'offres bien au-delà des estimations. Il a donc été décidé avec l'exploitant VVF de phaser en 2 tranches de travaux le projet. La 1^{ère} phase pour la rénovation des 59 logements se déroulera sur la période de février à juin 2018 et la 2^{ème} phase d'extension des 12 logements, la création de l'espace forme et la rénovation du pavillon central se déroulera à l'automne 2018. Une nouvelle consultation d'entreprises a donc été lancée pour la rénovation des logements. Les offres sont attendues pour le 10 janvier prochain. Monsieur Le Maire ajoute que l'Association Loisirs Pluriel a adressé dernièrement un courrier pour nous informer de leur capacité financière pour la concrétisation sur le site du VVF du projet de création de 4 logements entièrement adaptés aux familles ayant un enfant en situation de handicap.

4- Projets d'aménagement de parkings et de l'aire de camping-cars

Monsieur Le Maire informe que le CAUE vient d'établir une note de cadrage pour ces différents projets d'aménagement.

5- Proposition d'achat route de Blossville

Monsieur le Maire informe que suite à la vente par France Domaine de la maison située 16 Route de Blossville, la mairie a adressé une proposition d'achat.

6- L'accès au numérique pour tous

Monsieur Jean-Louis ANGELINI expose que le tout numérique éloigne certains administrés notamment les plus fragiles lors des démarches administratives. Il estime que les points d'accès à internet sont en nombre insuffisant au niveau des espaces publics de la CCCA et qu'il pourrait être envisagé de développer d'autres points dans les communes en y associant des actions de formation.

7- Banque alimentaire

Monsieur Jean-Claude CANU fait part de son inquiétude suite au transfert de l'organisation de la banque alimentaire du Havre vers Néville. Une association a été créée à cet effet. Il fait part des problèmes liés à la logistique et du manque de bénévoles. Cinq familles veulaises bénéficient des colis de la banque alimentaire qui sont distribués tous les 15 jours moyennant une participation de 3 € par colis.

8- Square Tom RENOUF

Madame Sophie TRON LOZAI souhaiterait que des bancs soient installés dans le square afin d'en faire un lieu convivial

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00